



TRIBUNE D'ECHANGE

NOVEMBRE 2015 | N°4

MESSAGE DU COMITÉ

Les années 2016 et 2017 seront rythmées par un calendrier et un agenda bien fournis. Au printemps 2016 auront lieu les élections communales, suivies une année plus tard par les élections cantonales. Le renouvellement de l'ensemble des autorités municipales entraînera également des changements au sein du comité de l'AdCV. Votre comité s'attelle à anticiper les échéances à venir afin de prévoir l'organisation qui répondra le mieux aux besoins et demandes de ses membres dans le futur. Au niveau des communes, plusieurs dossiers nécessiteront une attention particulière et un soutien accru de la part du comité. A titre d'exemple, sur le dossier financier, la mise en place de la réforme de l'imposition des

entreprises RIEIII affectera les revenus fiscaux des personnes morales et une nouvelle péréquation financière sera dès lors inéluctable. Alors que l'augmentation de la facture sociale reste un sujet brûlant, au chapitre de l'accueil parascolaire, la révision de la LAJE, prévoyant la mise en œuvre de l'art. 63 a, a été mise en consultation par le Conseil d'Etat. Les textes y relatifs se trouvent sur le site de l'AdCV. Cet examen demandera un suivi politique, de manière à garantir une participation financière accrue et pérenne de l'Etat. La mise en place de la loi sur l'aménagement du territoire et les difficultés liées au dézouage des terrains représentent un dossier très délicat demandant beaucoup de doigté de la part des communes. De plus, les

nombreuses consultations proposées par l'Etat vont nécessiter des études et des suivis. Pour cela, votre comité souhaite fournir aux communes des synthèses d'aide à la décision. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive, mais vous l'aurez constaté, les défis ne manqueront pas dans le futur pour le comité de l'AdCV. Pour répondre de manière précise et rapide aux attentes de ses membres, votre comité souhaite mettre un accent sur la nécessité d'avoir une équipe multifonctionnelle et disponible, soutenue par une organisation et une structure professionnelle de haut niveau.

LA FACTURE SOCIALE

Afin de répondre aux nombreuses questions liées à la facture sociale et à ses répercussions sur les finances des communes, le comité a souhaité réaliser une

analyse approfondie des dépenses sociales brutes liées à la facture sociale 2014. Dans ce sens, le comité a fait une demande aux services de l'Etat pour pouvoir obtenir les détails des chiffres 2014, ainsi

que ceux des prochains exercices. Cette démarche s'inscrit dans une vision de clarification et de transparence dans le traitement de ce dossier.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les communes vaudoises ont reçu les lignes directrices concernant le redimensionnement des zones à bâtir dans le courant du mois d'octobre.

Le comité se plaît à relever que les propositions faites par l'AdCV ont été retenues en grande partie et figurent dans le document. Le guide sera disponible au printemps 2016 et permettra aux communes de prendre les

dispositions qui s'imposent pour l'application de la loi. Ces opérations peuvent s'avérer délicates pour certaines Municipalités, aussi le comité de l'AdCV reste à l'écoute de ses membres en cas de besoin.

AVASAD 2015 - 2016

En 2015, l'AVASAD a connu une croissance d'activité de 3.3% supérieure aux prévisions. Cela représente plus de 60'000 heures d'aide et de soins et 42'000 heures de déplacements et de support aux activités.

| | | |
|--|-------|-------|
| Ratio clients + 20 heures par mois / total des clients | 2010 | 2015 |
| Nombre de clients | 10.2% | 12.4% |
| Heures de prestations | 43.2% | 50.1% |

L'augmentation des dépenses est estimée à CHF 4.3 millions et le manque de financement est de CHF 2.1 millions. La couverture de ces dépenses nécessite le recours aux réserves de l'AVASAD ainsi qu'un complément de contributions de l'Etat et des communes. Pour mémoire, l'AVASAD a pu restituer CHF 1.45 par habitant en 2013 et CHF 2.73 par habitant en 2014. Pour 2015, l'excédent de coût sera comblé par une contribution additionnelle des communes de CHF 0.65 par habitant.

Depuis 2010, la progression des activités a été en moyenne de 2.2% par année. Deux fortes tendances expliquent cette croissance: l'augmentation plus rapide des personnes de plus de 65 ans ayant recours aux soins à domicile par rapport à celle de l'ensemble de la population vaudoise (1.8%), et l'augmentation du nombre de clients ayant recours à plus de 20 heures de soins par mois, qui représentent dorénavant 50.1% des heures de prestations.

En 2016, l'AVASAD s'attend à un taux de croissance d'activité de 11.5% et a annoncé une contribution communale en forte progression, budgétée à CHF 95.00 par habitant (budget 2015 CHF 84.50 ; réel 2015 CHF 85.15).

A noter que la contribution communale pourrait être revue à la baisse lorsque la décision de l'Etat concernant sa contribution sera connue.

| | | |
|--|--|--|
| Participation des communes 2015 (annoncée) | Participation des communes 2015 (réelle) | Participation des communes 2016 (annoncée) |
| CHF 84.50 / habitant | CHF 85.15 / habitant | CHF 95 au maximum / habitant |
| | Augmentation de CHF 0.65 (estimée à 0.90 fin 2014) | Participation cantonale inconnue à ce jour |